

CHARTRE

d'engagement pour la préservation des Gorges du Toulourenc

Ensemble pour sauvegarder ce joyau naturel

OBJECTIF DE LA CHARTE

Nichées entre le Mont-Ventoux et les Baronnies provençales, les Gorges du Toulourenc sont aujourd'hui menacées par des visiteurs de plus en plus nombreux. Ce site constitue avant tout un écosystème à part entière, un milieu naturel fragile abritant une biodiversité remarquable. Cette richesse est reconnue au niveau européen comme site Natura 2000 ("L'Ouvèze et le Toulourenc"), dispositif dont l'objectif est de concilier de manière durable les activités humaines et la préservation de la biodiversité.

La charte d'engagement pour la préservation des Gorges du Toulourenc concerne l'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent s'impliquer pour sa sauvegarde. Elle fait suite au *Manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc*, signé en juin 2023 par les membres du Comité de suivi « Gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc », afin d'élargir la signature à d'autres acteurs locaux.

L'objectif de cette charte est ainsi **d'engager les signataires dans le respect des bons comportements préconisés** visant à limiter la fréquentation du lieu et à exprimer par ailleurs leur implication dans sa préservation.

PRINCIPES PARTAGÉS PAR LES SIGNATAIRES

Un site surfréquenté en souffrance

Depuis plusieurs années, les Gorges du Toulourenc deviennent une autoroute à baigneurs :

➡ **Taux de fréquentation juillet/août : jusqu'à 1 200 visiteurs par jour en 2018**

La baignade et surtout la randonnée aquatique dans la rivière sont des activités qui la fragilisent peu à peu :



- le **piétinement excessif** dégrade voire détruit les milieux de vie et de reproduction de nombreuses espèces aquatiques fragiles (remise en suspension des sédiments et de la matière organique, ce qui rend le milieu moins propice au développement de certaines espèces) ;

- la construction de **barrages en galets** limite l'écoulement de l'eau entraînant l'augmentation de sa température, le développement d'algues (eutrophisation) et piégeant la faune aquatique ;
- la **qualité de l'eau** peut aussi être dégradée par l'apport de déchets, excréments (humains et canins), crème solaire... Depuis 2019, la qualité des eaux de baignade des Gorges du Toulourenc est jugée chaque année comme insuffisante par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour des raisons environnementales, le maire de Saint Léger-du-Ventoux a pris un arrêté municipal d'interdiction d'accès aux Gorges du Toulourenc en 2020 et 2021.

Un site aux risques multiples

Le secteur des Gorges du Toulourenc expose le public à différents dangers notamment accrus par la faible couverture du réseau téléphonique :

- Risque de noyade** lors d'une montée subite des eaux, même par beau temps : l'accès aux Gorges est interdit par arrêté inter-préfectoral en cas de vigilance Météo France orange ou rouge Vaucluse et/ou Drôme ;
- Risque de chute** par glissade : chaque année les SDIS 84 et 26 interviennent à de nombreuses reprises pour des entorses ou fractures, mobilisant de lourds moyens compte-tenu des difficultés d'accès ;
- Risque accru de départ de feu**, même en bord de cours d'eau.



Intervention hélicoptérée du SDIS dans les Gorges du Toulourenc



Crue éclair de juillet 2013 dans les Gorges du Toulourenc, vue depuis le pont de Saint-Léger-du-Ventoux

À noter : Les Gorges du Toulourenc ont plusieurs propriétaires privés distincts. Tous n'ont pas matérialisé leur volonté d'interdire ou non l'accès à leur terrain. Pour autant, il convient de demeurer discret et respectueux de l'endroit fréquenté. Tout propriétaire peut légitimement demander à une personne de quitter son terrain.

Des actions pour limiter la fréquentation

Cela fait maintenant dix ans que les acteurs publics de la vallée du Toulourenc se rassemblent autour du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, au sein d'un **Comité de suivi « Gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc »** ; co-présidé par les Sous-Préfets de Carpentras et de Nyons, ainsi que par le Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Ouvèze Toulourenc ». Il réunit tous les partenaires concernés du territoire et notamment les communes, les services de gendarmerie et de secours, les Conseils départementaux et le Parc naturel régional des Baronnies provençales.

L'objectif de cette instance est **d'œuvrer ensemble pour faire face aux nombreux dommages causés à ce site Natura 2000, mais aussi réduire les risques aux personnes.**

Depuis 2014, plusieurs actions ont vu le jour pour apaiser le site :

- **Pose d'obstacles le long des routes départementales** pour lutter contre le stationnement anarchique, réalisé par les Départements de Vaucluse et de la Drôme (*photo n°1*)
- **Etude socio-économique** en 2015, réalisée par le Parc du Mont-Ventoux
- **Etude de la faune piscicole**, réalisée par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Vaucluse
- **Suivi annuel de la fréquentation**, réalisé par les Parcs du Mont-Ventoux et des Baronnies provençales
- **Conception et diffusion de la plaquette « Tout ou rien »**, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux (*photo n°3*)
- **Panneaux d'information risques**, réalisés par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale et le Parc du Mont-Ventoux
- **Formation et sensibilisation des agents d'offices de tourisme et des directeurs de centres de loisirs**, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux
- **Matérialisation de parkings officiels et aménagements de régulation de la fréquentation** (acquisition de parcelles + installation de toilettes sèches + mise en paiement/10 € par véhicule), réalisée par les communes de Malaucène et Mollans-sur-Ouvèze (notamment avec le soutien du plan de relance porté par le Parc des Baronnies provençales et de l'Espace Valléen porté par le Parc du Mont-Ventoux) (*photos n°2 et n°4*)
- **Engagement des communes de limiter le nombre de place à 60 sur chaque nouveaux parkings.** Les parkings doivent être gérés dans une optique rigoureuse pour concourir à la limitation de la fréquentation.



- **Arrêtés d'interdiction d'accès aux véhicules de 3,5 T**, réalisés par les départements du Vaucluse et de la Drôme
- **Arrêté d'interdiction d'accès aux Gorges du Toulourenc en cas de vigilance Météo France orange ou rouge** Vaucluse et/ou Drôme, réalisé par les Sous-Préfectures 26 et 84
- **Pose d'obstacles le long d'un chemin communal** pour lutter contre le stationnement anarchique, réalisé par la commune de St Léger-du-Ventoux
- **Surveillance et sensibilisation du public** via les écogardes, réalisé par le Parc du Mont-Ventoux, avec l'appui de celui des Baronnies provençales (*photo n°5*)
- **Patrouilles de police et de gendarmerie**, afin de verbaliser les contrevenants (à hauteur de 135 € pour un stationnement gênant)
- Signature d'un ***Manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc*** par 17 acteurs publics locaux (liste des signataires en fin de document). Cette démarche permet de parler d'une seule et unique voix au sujet de l'état de santé préoccupant du site et des recommandations afin de le préserver.



➡ Pour autant, **ces actions ne constituent pas une légitimation de la visite des Gorges du Toulourenc**, car les atteintes environnementales et les risques individuels demeurent faibles à la notoriété toujours grandissante de cet espace naturel remarquable.

ENGAGEMENTS DE LA CHARTE : les bons réflexes à adopter

Que l'on soit habitant de la vallée, acteur public ou encore randonneur avide de découvertes, il est de notre devoir à tous de préserver ce joyau que sont les Gorges du Toulourenc.

Afin de limiter la fréquentation du site, je m'engage à adopter la séquence suivante :



NE PAS PROMOUVOIR la visite des Gorges du Toulourenc, la baignade et la rando-aquatique : il s'agit d'abord d'éviter au maximum la présence de public dans le site. Sa notoriété, acquise notamment par les réseaux sociaux, en fait un lieu toujours très prisé par les estivants.



DISSUADER le public de s'y rendre afin de préserver ce site fragile : si le public a déjà connaissance des Gorges, il convient de le dissuader d'y aller compte-tenu de l'afflux quotidien de visiteurs, de la fragilité du lieu et des risques encourus. Ne pas hésiter à rendre le public acteur de sa préservation par l'absence de visite.



ORIENTER les visiteurs vers d'autres sites de découverte : il est préférable de proposer une offre de fraîcheur qui ne soit pas une offre relative à l'eau, mais organisée autour de l'ombre, l'altitude, la patrimoine culturel, etc. Le Nord du Vaucluse et le Sud de la Drôme disposent de nombreux autres atouts à valoriser.



ACCOMPAGNER vers de bons comportements : il s'agit de donner les préconisations de rigueur aux personnes qui désirent se rendre dans les Gorges du Toulourenc malgré les recommandations, afin de réduire au maximum les risques individuels et les impacts environnementaux (voir page 7).

Il est important d'appliquer cette séquence dans son ordre d'énumération, afin de tenir un discours cohérent auprès du public.

Dans cette optique, et selon votre profil, voici les **bons comportements à adopter**, pour préserver cet écrin naturel :

Je suis un journaliste, influenceur ou autre média (presse, radio, télé, réseaux sociaux...)

JE M'ENGAGE À :



Ne pas faire la promotion des Gorges du Toulourenc dans mes contenus médiatiques

Ne pas valoriser le site comme un lieu de fraîcheur, de baignade et de randonnée aquatique



Couvrir les actualités liées aux actions visant à réduire la surfréquentation, en précisant qu'il s'agit d'un site Natura 2000 fragile, menacé par la surfréquentation touristique et potentiellement dangereux

Je suis un prescripteur touristique (office de tourisme, hébergeur...)

JE M'ENGAGE À :



Ne pas faire la promotion des Gorges du Toulourenc, ni de la baignade ou randonnée aquatique dans ce site



Informersur la fragilité du site, et dissuader le public de s'y rendre, en précisant qu'il s'agit d'un site Natura 2000 fragile, menacé par la surfréquentation touristique et potentiellement dangereux



Proposer des activités alternatives, comme les sentiers de randonnée (GR91 notamment), les sites de baignade surveillée, les offres culturelles...



Informersur les bons comportements à adopter en espace naturel, afin de préserver un site de qualité et de se balader en toute sécurité

Je suis un guide diplômé de randonnée, un accompagnateur en montagne

JE M'ENGAGE À :



Restreindre le nombre de sorties que je propose, à une sortie par semaine et **limiter la taille du groupe** à douze participants



Adapter la promotion des sorties que je propose au contexte de surfréquentation, en évitant les descriptifs ou les photographies sur l'aquarandonnée

Ne pas favoriser la découverte de nouveaux secteurs dans le Toulourenc. Ces espaces constituent en effet des zones refuges pour de nombreuses espèces lors des périodes de forte fréquentation l'été. Il est important qu'elle puissent encore profiter de zones de calme où leurs habitats naturels sont préservés



Proposer des sorties dans d'autres sites moins fragiles

Sensibiliser le public au respect des Gorges et à l'adoption de bons comportements en espace naturel et **l'informer des risques potentiels** du site

Je suis habitant du territoire, de la vallée du Toulourenc

JE M'ENGAGE À :



Ne pas faire la promotion de la baignade ou de la randonnée aquatique dans les Gorges du Toulourenc, même par le bouche à oreille



Informers mon entourage de la problématique de surfréquentation du site, afin de dissuader de nouveaux visiteurs



Eviter de fréquenter les Gorges en période estivale* pour ne pas accroître leur dégradation et les préserver sur le long terme

Je suis membre d'une association environnementale

JE M'ENGAGE À



Limitier l'organisation de sorties les pieds dans l'eau dans le Toulourenc hormis dans le cadre d'actions de préservation des milieux



Sensibiliser aux problématiques environnementales liées à la surfréquentation des milieux naturels aquatiques, tel que le Toulourenc, et éduquer aux bons comportements à adopter

Je fais partie d'une association ou d'un groupe de randonneurs

JE M'ENGAGE À



Ne pas organiser de randonnées aquatiques pour découvrir le Toulourenc, et s'orienter plutôt sur des sentiers de randonnée alternatifs (GR91 notamment)



Ne pas favoriser la découverte de nouveaux secteurs dans le Toulourenc. Ces espaces constituent en effet des zones refuges pour de nombreuses espèces lors des périodes de forte fréquentation l'été. Il est important qu'elle puissent encore profiter de zones de calme où leurs habitats naturels sont préservés



Sensibiliser le public aux bons comportements à adopter en milieux naturels aquatiques et à **l'impact de la valorisation** des sites naturels sur les réseaux sociaux en matière de surfréquentation

Je suis enseignant, animateur ou éducateur auprès du jeune public

JE M'ENGAGE À



Ne pas proposer de sorties dans le Toulourenc pour la baignade ou la randonnée aquatique



Sensibiliser les enfants aux problématiques environnementales liées à la surfréquentation des milieux naturels aquatiques, tel que le Toulourenc, et éduquer aux bons comportements à adopter

Les bons comportements à préconiser aux visiteurs qui souhaitent se rendre dans Les Gorges du Toulourenc (promeneur occasionnel, randonneur...)



Dans le cas où les visiteurs souhaitent tout de même se rendre sur le site, sans guide diplômé ou accompagnateur en montagne, voici les bons comportements à préconiser afin de limiter les risques à la personne et les impacts environnementaux.

➤ Avant de partir :

- **S'assurer des capacités de chacun pour visiter le site.** Le site est déconseillé aux enfants de moins de 7 ans (même en porte-bébé) aux personnes âgées ainsi qu'à toute personne ayant des problèmes de santé. Il est recommandé de savoir nager.
- **Se renseigner sur la météorologie et le risque de crue** en amont du cours d'eau, afin de profiter du site en toute sécurité.
Je consulte les niveaux de risque **le jour même de la visite**, pour randonner en toute sécurité :
 - Vigilance météorologique : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
 - Risques de crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
 - Risques incendies : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/>En cas de VIGILANCE ORAGE **orange** ou **rouge** sur les départements de Vaucluse ou/et de la Drôme, le site est INTERDIT.
- **S'équiper correctement** avant son départ, avec des chaussures adaptées à la marche sur terrain glissant et parfois escarpé, mais aussi avec de quoi s'hydrater.
- **Faire appel aux services d'un Accompagnateur En Montagne** diplômé (AEM) pour bénéficier d'une approche pédagogique et plus respectueuse du site.

➤ Arrivé sur le site :

- **Stationner son véhicule sur les parkings autorisés et non en bord de route** ; ainsi, l'accès des secours est facilité et on n'empiète pas sur les propriétés privées qui constituent l'essentiel des parcelles du secteur
 - ➔ En période estivale, l'accès aux parkings est de 10€ par véhicule de 9h à 17h30
 - ➔ les amendes pour stationnement gênant s'élèvent à 135 €. Il faut avoir conscience que le stationnement n'est pas garanti au regard de l'affluence quotidienne.
- **Utiliser les toilettes sèches** installées sur les parkings, pour ne pas polluer les sols et l'eau.
- **Remporter ses déchets** avec soi, afin de laisser un site propre et les trier.
- **Ne pas employer le feu** (que ce soit une cigarette, ou un barbecue), même en bord de cours d'eau. Cette pratique est interdite dans les boisements, le risque d'incendie est extrêmement élevé dans le secteur, notamment à cause du déficit de précipitations et de la végétation très sèche.

➤ **Dans la rivière :**

- **Ne pas construire de barrages** avec les galets de la rivière, cela empêche le cours d'eau de fonctionner correctement, réchauffe l'eau où des algues viennent se développer et piège mortellement les poissons.
- **Privilégier la marche les pieds au sec**, ainsi le brassement des sédiments du lit de la rivière est évité et les habitats naturels ou les pontes de certaines espèces de poissons ou d'invertébrés aquatiques sont préservés.
- **Eviter de mettre de la crème solaire** avant d'aller dans l'eau (mettre des habits couvrants, chapeau, lunettes de soleil...).
- **Tenir son chien en laisse** afin d'éviter le dérangement de la faune locale et les conflits avec les autres usagers.
- **Ramasser les déjections de mon chien**, puisqu'elles peuvent aussi dégrader la qualité de l'eau.
- **Ne pas sauter et ne pas courir sur les rochers.**
- **Rester discret** pour respecter la quiétude des lieux et les autres usagers.

➤ **De retour chez soi :**

- **Ne pas valoriser le site** sur les réseaux sociaux, via des articles sur des blogs ou en commentaire de certains sites internet. Sa notoriété a notamment été acquise par les réseaux sociaux.

Ensemble, préservons le Toulourenc !

Ils sont signataires du Manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc

Le Sous-Préfet de Carpentras
M. Bernard ROUDIL

Le Sous-Préfet de Nyons
M. Philippe NUCHO

Le Président du Comité de Pilotage
Natura 2000 « Ouvèze
Toulourenc », Maire d'Entrechaux
M. Alexandre ROUX

La Présidente du Parc naturel
régional du Mont-Ventoux,
Présidente de la CoVe,
Conseillère régionale
Mme. Jacqueline BOUYAC

La Présidente du Parc naturel
régional des Baronnies Provençales
Mme. Nicole PELOUX

Le Maire de Mollans-sur-Ouvèze
M. Frédéric ROUX

Le Maire de Saint-Léger-du-Ventoux
M. Éric MASSOT

Le Maire d'Entrechaux,
M. Alexandre ROUX

Le Maire de Malaucène
M. Frédéric TENON

Le Maire de Brantes
M. Roland RUEGG

La Vice-Présidente du Conseil
départemental de Vaucluse
M. Christian MOUNIER

Le Vice-Président de la
Communauté de Communes
Vaison Ventoux
M. Frédéric ROUX

Le Vice-Président de l'Office de
Tourisme Intercommunal Vaison
Ventoux Provence
M. Gérard RAINERI

Pour le Directeur de l'Agence
Bouches-du-Rhône/Vaucluse de
l'Office National des Forêts, Julien
PANCHOUT
M. Olivier DELAPRISON

Le Vice-Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale
M. André DONZÉ

Le Président de l'Office de Tourisme
des Baronnies en Drôme Provençale
M. Christian TEULADE

Le Président de la Fédération de
Vaucluse pour la pêche et la
protection du milieu aquatique
M. Christophe MARCELLINO

OFFICE DE TOURISME
Baronnies en Drôme Provençale
BP 3, Pl. de la Libération 26110 Nyons
Tél. 04 75 26 10 35 - France

FÉDÉRATION DE VAUCLUSE
pour la PÊCHE et la PROTECTION
du MILIEU AQUATIQUE
575, chemin des Fontanelles
84300 L'ISLE sur la SORGUE

Marquez votre engagement en devenant signataire de la Charte d'engagement pour la préservation des Gorges du Toulourenc

J'atteste avoir lu et approuvé la *Charte d'engagement pour la préservation des Gorges du Toulourenc*.
Je m'engage ainsi à respecter les bons comportements préconisés et à soutenir cette prise de
conscience collective pour contribuer à la préservation de cet écrin naturel.

Lu et approuvé par _____ (nom de la structure)

Représenté par _____
_____ (nom du représentant et fonction)

Le _____ (date de signature)

Signature